



COMPTE-RENDU **DU CONSEIL SYNDICAL EN DATE DU 27 septembre 2017**

Délégués titulaires présents :

Mmes STARCK Marie-José – LAMBERT Agnès - MM. NARDIN Michel – JEANROY Serge – ALGHIERI Philippe – NADALIN Serge – BITSCH Simon – STOUFF Jean-Paul - FABRO Patrick – EINHORN Alain – LATZ Christian - NICOLAS Damien – WEYH Julien - GEORGES Christophe – BEHRA Jean-Claude.

Délégués mandatés :

M. FABRO Alain suppléant, mandaté par M. PELLEGRINI Fabrice
M. FARQUE Alexandre suppléant, mandaté par M. CHRETIEN Guy
M. GRAPIN Marcel suppléant, mandaté par M. CRAVE Bruno
M. GEORGES Christophe titulaire, mandaté par M. BLANC Michel
M. FRICK Daniel, suppléant, mandaté par M. SESSEGOLO Eric

Délégués titulaires absents ou excusés :

MM. CLEMENCE Patrick –BERNARDIN Christophe - ANTOINE Jean – CHALMEY Daniel – SORET François - GIRARDIN Philippe.

Etaient également présents :

M. GEBEL José, suppléant.

M. GEORGES Christophe a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie tout d'abord les délégués pour leur présence. Il leur présente l'ordre du jour et les points divers qui seront abordés lors de cette réunion.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Délibération

Monsieur le Président informe les délégués que des factures relatives à la consommation d'eau n'ont pu être recouvrées, malgré les poursuites engagées par la Trésorerie de Delle. Les délégués, à l'unanimité, décident d'admettre en non-valeur ces factures pour un montant total de 1 904.84 €.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Délibération

Monsieur le Président explique aux Délégués que suite à la réduction du périmètre du Syndicat et à l'intégration de 19 communes au Grand Belfort Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018, il faut prévoir la modification des statuts du Syndicat, à savoir :

Article 1 : Il est constitué, conformément aux articles L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un Syndicat Intercommunal des Eaux. Ce syndicat regroupe les communes de :

Felon, Lachapelle-sous-Rougemont, Leval, Petitefontaine, Romagny-sous-Rougemont, Rougemont-le-Château, Saint-Germain-le-Chatelet.

Article 3 : Le siège du Syndicat est fixé à Lagrange ou Etueffont.

Article 7 : Le comité élit parmi ses membres un Président et un vice-Président.

Article 8 : à supprimer.

Article 11 : Les fonctions de receveur sont exercées par le Trésorier de Delle ou Giromagny.

Les Délégués, à l'unanimité, adoptent les statuts tels que définis ci-dessus.

VENTE DU BATIMENT SIS 2 RUE DES GRANDS CHAMPS A LAGRANGE

Délibération

Monsieur le Président rappelle aux délégués que par délibération N° 05/17 en date du 12 avril 2017, la cession du bâtiment administratif et technique a été décidée et validée par le Conseil Syndical.

Le Service des Domaines avait estimé le prix du bâtiment à 500 000 € avec une marge de plus ou moins 15 %. Les délégués ont décidé de fixer le prix à 575 000 €.

A ce jour, le syndicat n'a reçu aucune offre à ce prix. Monsieur le Président demande donc aux délégués de délibérer et de définir un nouveau prix de vente.

Après discussion et exposé de Monsieur le Président, les délégués, à l'unanimité :

DECIDENT de fixer le prix de vente à 475 000 € (Quatre cent soixante-quinze mille euros),




AUTORISENT Monsieur le Président à négocier en fixant une marge de 75 000 € (Soixante-quinze mille euros).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES


POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux terminés

Monsieur le Président présente les derniers travaux terminés :

-  Reprise de la conduite rue de l'Escarcette à Lagrange – 50 m de nouvelle conduite,
-  Bouclage Eguenigue – Menoncourt – 260 m de nouvelle conduite,
-  Fourniture et pose de nouvelles clôtures sur les 2 sites de Fousse-magne.

Travaux en cours d'achèvement

-  Travaux sur le pont SNCF à Montreux-Château (environ 60 m de nouvelle conduite).
Il reste une rehausse à terminer.
Monsieur le Président remercie l'entreprise MBO BRETON pour la qualité du travail réalisé.

Travaux à venir

- ✚ Réfection de l'inox dans le réservoir à St Germain,
- ✚ Reprise de la conduite en PVC entre Petitefontaine (rue du Lac) et la Seigneurie – la première tranche sera de 625 m,
- ✚ Mise en place de 2 regards de comptage pour la fourniture d'eau entre le SESN et le Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

POINTS DIVERS

Gens du voyage

Les gens du voyage (environ 2000 personnes) étaient présents sur le site de l'aéroparc sur une période de 10 jours. Une estimation de leur consommation d'eau a été faite, elle s'élevait à 1 500 € environ, ils ont réglé le montant total avant leur départ.

Location bureaux et local technique

Suite aux différentes réunions organisées avec Monsieur le Maire de Rougemont-le-Château et Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud concernant la location de bureaux pour le 1^{er} janvier 2018, les décisions suivantes ont été prises :

- ✚ Location de bureaux au siège de la CCVS pour un loyer mensuel de 300,- €,
- ✚ Location d'un espace de stockage à Rougemont-le-Château pour un montant de 2 € le m² (soit 140 euros pour 70 m²).

Réunion du 18 septembre 2017 avec les services du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Monsieur le Président informe les délégués qu'une réunion a eu lieu le 18 septembre au siège du Syndicat avec les services du Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Cette réunion avait pour objet les ressources humaines, les finances et quelques points d'ordre technique.

Tout d'abord, une clé de répartition a été arrêtée, à savoir : 70 % GBCA et 30 % Syndicat (il s'agit du ratio du linéaire de réseau, du nombre d'abonnés et de leur consommation).

✚ Personnel

Le service "eau – assainissement" du GBCA a besoin de trois fontainiers et d'un agent administratif. Des entretiens individuels sont programmés les 3 et 4 octobre. Le cas d'un agent administratif à temps non complet doit être étudié.

✚ Matériel

Les véhicules des agents techniques devraient être cédés au GBCA (2 véhicules Peugeot Partner et 1 véhicule Citroën Berlingo). Le syndicat procède actuellement au tri du stock, un partage sera ensuite défini.

✚ Emprunts

5 emprunts concernent en totalité des biens qui seront transférés au GBCA, 3 autres seront analysés, car ils concernent des travaux qu'il faudra localiser, dans le cas contraire la règle 70/30 sera appliquée.

✚ Amortissements

Les amortissements seront repris à 100 % pour ce qui concerne le GBCA et suivant la règle 70/30 pour ce qui n'est pas identifiable. L'amortissement des subventions suivra la même procédure.

Admissions en non-valeur

Pour les admissions à venir et concernant les années 2018 et 2019, le syndicat procédera à une répartition suivant la localisation. Le GBCA prendra à sa charge ce qui lui revient.

Convention d'échange d'eau

Une convention existante avec l'ex-CAB sera abandonnée. Celles concernant l'échange d'eau avec le SIAEP de Bréchaumont et la CCST seront transférées au GBCA.

Une nouvelle convention devra être mise en place entre le GBCA et le Syndicat pour les deux points de comptage qui seront réalisés cet automne et dont les frais d'installation seront partagés à 50/50.

Courrier aux abonnés

Monsieur le Président présente aux délégués le courrier d'information qui sera adressé aux abonnés avec la prochaine facture en novembre 2017 (date d'exigibilité : le 4 décembre).

Ce courrier reprendra toutes les informations sur les conséquences de la loi NOTRe et le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, à savoir :

- Disparition du Syndicat au 1^{er} janvier 2020 (dernier délai),
- Compétence "eau potable" reprise par le GBCA pour 19 communes et par la CCVS pour les 7 autres communes,
- Echéances de ces reprises de compétence,
- Explication de la facturation anticipée (pas d'auto-relevé pour cette année, mais une facturation basée sur une estimation de la consommation de l'année 2016 et un relevé réel effectué au cours de l'année 2018).

Monsieur le Président informe les délégués qu'un conseil syndical aura lieu en décembre 2017 et qu'il sera sans doute nécessaire d'en organiser un en novembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 21 heures 40.